



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/19939  
16 juin 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 16 JUIN 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE LA ZAMBIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de demander la convocation d'urgence d'une séance du Conseil de sécurité au titre du point intitulé "La question de l'Afrique du Sud" afin d'examiner la question des sentences capitales prononcées par le régime sud-africain à l'encontre de Mojalefa Reginald Sefatsa, Reid Malebo Mokoena, Oupa Moses Diniso, Theresa Ramashamola, Duma Joseph Khumalo et Francis Don Mokhesi, plus connus sous le nom des "Six de Sharpeville", ainsi que la décision prise par la Cour suprême de Pretoria le 13 juin 1988 de rejeter l'appel introduit par les condamnés pour demander la réouverture de leur dossier afin de bénéficier d'un jugement équitable.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) I. Z. CHABALA

-----